

Prix du bois et approvisionnement

Éléments de langage

2 avril 2021

Quelle est la situation pour les approvisionnements en bois ?

On entend beaucoup parler de pénurie, mais il y a pénurie et pénurie !

Il n'y a effectivement **pas de pénurie de la ressource française en matière de bois** ! La forêt française, composée à 65% de feuillus et 35% de résineux, est la troisième forêt d'Europe en matière de surface et l'accroissement annuel naturel n'est récolté qu'à hauteur de 60%.

Cependant, l'abondance de ressource ne signifie pas forcément la satisfaction des besoins.

La problématique actuelle est donc un **problème de manque d'offre de produits bois transformés**. La situation varie selon les régions en France néanmoins de grandes tendances, conjoncturelles et structurelles, se dégagent :

- Suite au confinement et aux difficultés logistiques lié à la pandémie de coronavirus depuis mars 2020, un ralentissement de la production et de la distribution de produits bois a eu lieu, partout en France et en Europe, entraînant des retards dans les approvisionnements.
- Par ailleurs, le redémarrage de l'activité a été particulièrement fort, en France mais aussi en Europe et à l'international. En particulier, aux Etats-Unis où la maison bois représente 90% des constructions. La taxe imposée par l'administration Trump sur les imports de bois en provenance du Canada a en outre réorienté une partie de la demande sur les produits européens. La Chine également est un client important des scieries françaises et européennes.
- L'autre difficulté est la captation d'une partie de la ressource sous forme de grumes exportées directement vers la Chine ou d'autres pays, et ce depuis plusieurs années.
- Enfin, il y a une problématique de fond qui est une certaine inadéquation entre la forte demande en produits transformés utilisant des résineux pour le bois d'œuvre et la ressource globale française composée aux 2/3 par des feuillus.

La ressource en bois française et européenne est une ressource abondante, la difficulté vient donc d'une trop forte demande conjoncturelle due à un certain rattrapage, un marché à l'export attractif et des capacités de production (actuellement en fonctionnement à 110%) qui devraient être augmentées.

Les conséquences sur les entreprises du bois dans le bâtiment sont très impactantes avec des délais de livraison accrus de 50% à 100%, voire sans assurance de livraison pour certains produits.

Quelle conséquence sur l'évolution des prix ?

En matière prix de bois d'œuvre, la plus forte augmentation a été relevée aux Etats-Unis avec un pic 1000 \$/Mbf, soit un quasi triplement du prix en un an. Ainsi, même si la hausse des cours en France est l'une des plus modérées si ce n'est la plus faible du marché européen, les stocks très bas dans toutes les scieries et les carnets de commandes très remplis, orientent vers une revalorisation des cours à court terme, a minima pendant le premier semestre 2021 avant d'envisager une stabilisation, mais à un niveau plus élevé.

Comment répercuter les évolutions de prix ?

La clause d'indexation a pour objet de faire évoluer le prix du marché en fonction de l'évolution d'un indice préalablement sélectionné.

« Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement (mois m) par application du coefficient de variation de l'index ..., ou par application d'une formule définie aux conditions particulières. L'indice initial est celui connu à la date de signature du marché, l'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

Lorsqu'un indice n'existe pas ou a cessé d'exister ou d'être accessible, celui-ci est remplacé par celui qui s'en rapproche le plus.

Le choix de l'indice est libre et il vous appartient de sélectionner l'indice qui se rapproche le plus de vos coûts fournisseurs. »

Les index pour les lots bois sont les suivants :

- BT16b – charpente bois (feuillus et résineux)
- BT18a – menuiserie extérieure
- BT19b – menuiserie intérieure
- BT54 – ossature bois

Retrouver les évolutions historiques des index BT sur le site de la FFB : www.ffbatiment.fr

Attention, dans les marchés publics, les maîtres d'ouvrage peuvent utiliser la clause d'indexation et elle n'est pas obligatoire dans les marchés privés.

Par ailleurs, elle **reflète l'évolution des prix, à la hausse, comme à la baisse.**

Pour plus de renseignement, rapprochez-vous de votre Fédération Départementale.

Comment avoir une idée de la situation locale ?

Questionnaire simplifié (que vous pouvez modifier) à adresser à vos adhérents des sections bois :

	Augmentation des prix des produits En %	Rupture d'approvisionnement Oui / Non	Augmentation des délais de livraison Oui / Non	Si oui, de combien de temps
BLC, BMA				
CLT				
Bardage				
Panneaux OSB				
Medium				
Portes / BP				
Quincaillerie				
Visserie				
Vitrages				
Autres				